

Compte rendu du Conseil Municipal

L'an Deux mille vingt-trois, le premier décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Louvignies-Quesnoy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain MICHAUX, Maire.

Présents : Mmes BOUTTEAUX, PLOUCHART, PROCUREUR et TONDEUR, Mrs BISIAUX, BLOMME, DRUESNE, LAGNY, MICHAUX, PETIT et TONDEUR

Absent ayant donné procuration : M CAVALLIE donne procuration à M DRUESNE
M TRIPIANA donne procuration à M LAGNY

Absent excusé : M MARIEZ, M BRUYERE

Secrétaire : Mme PLOUCHART Marie-Andrée

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 13
Date de convocation : 20/11/2023

La séance est ouverte à 19h00.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2023

Le compte rendu du Conseil municipal du 18 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 13

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que comme tous les ans, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril 2024, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'ARTICLE I 1612-1 précise le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2022 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») : 152.360,26 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **37.990 €** maximum

Comptes intitulés	Montants
203 Frais études	6.060,00 €
2131 Bâtiments publics	2.090,00 €
2152 Installation de voirie	29.300,00 €
2184 Matériel bureau et mobilier	540,00 €

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 13

ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION

Monsieur le maire expose des dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

En effet, rappelle M le Maire, il existe plusieurs logements vacants sur la commune. Il serait bon de les assujettir à la taxe d'habitation pour forcer les propriétaires à louer ou vendre leur bâtiment.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 13

LANCEMENT DU MARCHE POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le cabinet de maîtrise d'œuvre a été sélectionné pour suivre les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente. Lorsque l'Atelier Amélie Fontaine sera prêt à lancer le marché pour les travaux, nous aurons besoin d'une délibération autorisant la mise en ligne du marché.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 13

PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la mise en place d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle par l'Etat.

Le décret n°2023-702 du 31.07.2023 prévoit le versement automatique de cette prime pour les agents de la fonction publique hospitalière, d'Etat et les militaires.

Le décret n°2023-1006 du 31.10.2023 prévoit l'instauration de cette même prime pour les agents de la fonction publique territoriale, soumis à l'appréciation du conseil municipal. Ce décret prévoit également les conditions et les montants maximum de cette prime. Les agents qui perçoivent une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39.000€ au titre de la période du 01.07.2022 au 30.06.2023 peuvent prétendre à cette prime et selon le barème défini dans ce décret.

Qui est pour octroyer la prime ?

Abstention : 0 Opposition : 1 Pour : 12

Qui est pour le montant maximum ?

Abstention : 2 Opposition : 1 Pour : 10

NOEL DES AGENTS

Les fêtes de Noël approchent, il est proposé aux membres du conseil, afin de récompenser les agents de la commune, de renouveler l'action des années précédentes en leur offrant une carte cadeau de 100€ chacun.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 13

QUESTIONS DIVERSES

- Courrier de Mme PORCQ Estelle qui demande l'augmentation de son temps de travail à 35h et pour changer de catégorie. Sa demande va être étudiée.
- Courrier de Mme WOZNY Christel qui demande l'augmentation de son temps de travail à 25h. Sa demande va être étudiée.
- La délibération prise par le conseil le 08 juillet 2022 exonérant la maison médicale de la part communale de la taxe d'aménagement a été refusée.
- La maison de M Decourtelle rue de l'église est en vente. Il serait intéressant de la visiter pour savoir si nous pouvons l'acheter.

SIGNATURES

BISIAUX Ch.

BLOMME S.

BOUTTEAUX M.

BRUYERE J.M
ABS

CAVALLIE F.
Procuration M DRUESNE

DRUESNE H.

LAGNY G.

MARIEZ Ch.
ABS

MICHAUX A.

PETIT O.

PLOUCHART M.A

PROCUREUR M.

TONDEUR M.J

TONDEUR R.

TRIPIANA E.
Procuration M LAGNY